
**COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES RELATIONS ENTRE LES
AUTOCHTONES ET CERTAINS SERVICES PUBLICS AU QUÉBEC :
ÉCOUTE, RÉCONCILIATION ET PROGRÈS**

Date : Le 12 octobre 2018

L'Honorable Jacques Viens, Président

Femmes autochtones du Québec

et

Procureure générale du Québec

et

**Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee) et
Gouvernement de la Nation Crie**

et

Innu Takuaikan Uashat mak Mani-Utenam

et

Regroupement Mamit Innuat Inc.

et

**Association des policières et policiers
provinciaux du Québec**

et

The Naskapi Nation of Kawawachikamach

et

**Assemblée des Premières Nations Québec-
Labrador**

et

Conseil de la Nation Atikamekw

et

**Regroupement des centres d'amitié
autochtones du Québec**

et

Makivik Corporation

et

Service de police de la Ville de Montréal

et

Directeur des poursuites criminelles et pénales

et

**Conseil Cri de la santé et des services sociaux de
la Baie James**

PARTICIPANTS

**ORDONNANCE DE LEVÉE PARTIELLE DE L'ORDONNANCE DE
HUIS CLOS DES TRANSCRIPTIONS PAR STÉNOGRAPHIE DU
DOSSIER HC-63 ENTENDU LE 20 AOÛT 2018**

I. LE CONTEXTE

[1] Le 20 août 2018, le Procureur de la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec: écoute, réconciliation et progrès* (la « Commission ») M^e Donald Bourget a présenté devant le Commissaire Jacques Viens une demande verbale de huis clos dans le dossier HC-63, entendu le jour même.

[2] M^e Bourget a allégué que ce dossier relevant de l'application de la *Loi sur la protection de la jeunesse* (c. P-34.1) (la « LPJ ») soit tenu à huis clos afin de protéger l'identité du ou des témoins entendus, incluant les enfants et les parents visés par le témoignage, ainsi que la confidentialité des renseignements personnels.

[3] Le Commissaire a accueilli la demande de huis clos et a rendu les ordonnances verbales suivantes, le 20 août 2018 :

ORDONNE la tenue à huis clos de l'audience du ou des témoins dans le dossier HC-63 prévue ce jour devant la Commission concernant un cas d'espèce relevant de l'application de la *Loi sur la protection de la jeunesse*;

INTERDIT à quiconque de divulguer, de publier, de communiquer ou de diffuser l'ensemble du témoignage dans le dossier HC-63;

ORDONNE que les médias prennent les mesures pour que les appareils d'enregistrement visuel ou sonore soient inopérants, afin de respecter la présente ordonnance;

ORDONNE l'exclusion des personnes qui ne sont pas autorisées selon l'article 44 des *Règles de procédure et de fonctionnement* de la Commission à assister aux audiences à huis clos;

ORDONNE aux procureurs de la Commission d'examiner les transcriptions par sténographie du témoignage dans le dossier HC-63 pour effectuer le caviardage nécessaire de façon à soustraire tous éléments identificatoires des personnes concernées par le présent dossier.

[4] Un projet des transcriptions par sténographie du témoignage dans le dossier HC-63 a été transmis aux participants et à l'intervenant à la Commission le 24 septembre 2018, leur laissant quinze (15) jours pour émettre tous commentaires, correctifs ou contestations.

II. LA DÉCISION

[5] **CONSIDÉRANT** que le Décret 1095-2016 adopté par le gouvernement du Québec le 21 décembre 2016, constituant la présente Commission d'enquête selon l'article 1 de la *Loi sur les commissions d'enquête* (c. C-37), mentionne :

« QUE les audiences de la Commission soient publiques et que celle-ci puisse, lorsqu'elle l'estime approprié, mener ses travaux à huis clos ou prendre toute autre mesure afin de protéger l'identité de témoins et

les renseignements personnels, tant à l'audience que lors de la communication de son rapport; »

[6] **CONSIDÉRANT** le mandat de la présente Commission tel qu'énoncé dans le Décret 1095-2016 :

« QUE la Commission ait pour mandat, en tenant compte des enjeux mentionnés dans le préambule, d'enquêter, de constater les faits, de procéder à des analyses afin de faire des recommandations quant aux actions correctives concrètes, efficaces et durables à mettre en place par le gouvernement du Québec et par les autorités autochtones en vue de prévenir ou d'éliminer, quelles qu'en soient l'origine et la cause, toute forme de violence et de pratiques discriminatoires, de traitements différents dans la prestation des services publics suivants aux Autochtones du Québec : les services policiers, les services correctionnels, les services de justice, les services de santé et les services sociaux ainsi que les services de protection de la jeunesse; »

[7] **CONSIDÉRANT** les *Règles de procédure et de fonctionnement* de la Commission aux articles 43, 44, 45, 46, 47 sur le huis clos et les ordonnances d'interdiction de divulgation, de publication ou de communication, ainsi que l'article 88 sur la couverture médiatique;

[8] **CONSIDÉRANT** les articles 11.2, 11.2.1, 82 et 96 de la LPJ concernant la confidentialité des renseignements recueillis dans le cadre de cette loi;

[9] **CONSIDÉRANT** que la Commission s'inspire des lignes directrices de la Politique sur le caviardage de la *Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ)*¹ ayant pour but de protéger l'identité de personnes ou de cacher des informations sensibles relatives à une personne à l'intérieur de décisions portant sur des matières jugées délicates;

[10] **CONSIDÉRANT** l'expiration du délai de quinze (15) jours suite à la transmission du projet des transcriptions par sténographie du témoignage dans le dossier HC-63 ainsi que les commentaires transmis par les représentants des participants et de l'intervenant à la Commission, le cas échéant;

[11] **CONSIDÉRANT** que le caviardage des transcriptions par sténographie du témoignage dans le dossier HC-63 protège l'identité du ou des témoins entendus le 20 août 2018, incluant les enfants et les parents visés par le témoignage, ainsi que la confidentialité des renseignements personnels;

POUR CES MOTIFS, LE COMMISSAIRE :

[12] **ORDONNE** la levée partielle de l'ordonnance de huis clos rendue le 20 août 2018 permettant la publication des transcriptions par sténographie caviardées du ou des témoins entendus le 20 août 2018 dans le dossier HC-63, tel qu'annexées à la présente ordonnance.


Jacques Viens, Commissaire

¹ *Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ)*, Politique N° DIJ-01 – Politique sur le caviardage, Date d'entrée en vigueur 2011-10-16, Date de mise à jour 2017-03-14, en ligne : https://soquij.qc.ca/documents/file/corpo_politiques/politique-sur-le-caviardage.pdf

ANNEXE 1

DEMANDE VERBALE DE HUIS CLOS

1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2

LA GREFFIÈRE :

3

La Commission d'enquête sur les relations entre les

4

Autochtones et certains services publics au Québec,

5

présidée par l'Honorable Jacques Viens est

6

maintenant ouverte.

7

LE COMMISSAIRE :

8

Alors bonjour. Bienvenue. Nous sommes à huis clos

9

actuellement, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de

10

diffusion, mais j'ai pris une ordonnance encore.

11

Alors, Me Bourget, je comprends que vous demandez

12

dans le présent dossier concernant une mesure

13

d'application de la Loi sur la protection de la

14

jeunesse, évidemment en vertu de la loi, ça doit

15

être à huis clos, on doit protéger l'identité des

16

gens, alors :

17

POUR CES MOTIFS, je vais ordonner que l'audition

18

dans le présent dossier, soit

19

HC-63 se fasse à huis clos ; et Je vais ORDONNER

20

qu'elle ne soit pas diffusée publiquement, les

21

témoignages qui sont rendus ni les images de qui

22

que ce soit ;

23

Et ORDONNER qu'on ne puisse identifier de quelque

24

façon que ce soit les personnes impliquées dans le

25

présent dossier, les parents et les enfants et

1 autres.

2 Il y aura par la suite une... une publication
3 sur notre site de la transcription des témoignages,
4 mais qui sera caviardée, c'est-à-dire que toutes
5 les indications qui concernent les personnes
6 impliquées seront rayées, les gens pourront pas les
7 lire. Alors, quelqu'un qui regardera ça pourra
8 comprendre l'histoire, mais sans savoir l'histoire
9 de qui, sans savoir qui ça concerne parce
10 qu'évidemment, pour nous, pour le rapport, c'est
11 important qu'on soit... qu'on... qu'on sache ce qui
12 est arrivé pour tenter de trouver des façons
13 d'améliorer les choses, puis évidemment, les... les
14 choses dont je dois me baser dans le rapport
15 doivent être publiques, mais il y a moyen d'être
16 public au niveau des faits, sans qu'on puisse
17 identifier les gens en réel.

18 Est-ce que c'est suffisamment clair, oui, on
19 se comprend bien, c'est beau ? Alors, Me Bourget,
20 j'imagine que vous allez nous présenter les
21 prochains témoins ?

22 **Me DONALD BOURGET :**

23 Oui, bonjour Monsieur le Commissaire.

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 Qui seront assermentés ? Je vais vous écouter avec

1 beaucoup d'intérêt.

2 **Me DONALD BOURGET :**

3 Et peut-être avant de... l'assermentation des
4 témoins, il y a également un dossier cet après-midi
5 pour lequel je demanderais au nom de ma collègue,
6 Marie Andrée Boileau... Denis- Boileau pour un huis
7 clos et une protection d'identité. Je comprends que
8 c'est un huis clos 64 et protection d'identité 33.

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 Ok. C'est le dernier dossier de la journée ?

11 **Me DONALD BOURGET :**

12 Oui.

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 Vers trois heures (3h00). Bon alors, évidemment,
15 comme j'ai déjà mentionné, nous préférons, quand
16 des gens veulent nous raconter des événements et il
17 arrive que les gens disent, « oui, on veut le
18 conter, on veut que la commission en prenne compte,
19 mais on veut pas être identifié, on veut pas que
20 les gens sachent que nous sommes les personnes qui
21 avons raconté l'histoire ». Alors
22 entre... le... quand j'ai le choix entre ne pas
23 avoir d'histoire et avoir l'histoire, mais en
24 cachant l'identité des gens, je préfère cacher
25 l'identité des gens et avoir l'histoire. Alors,

1 POUR CES MOTIFS :

2 Je vais ORDONNER, dans le dossier protection
3 d'identité 33 et huis clos 64 cet après-midi, je
4 vais ordonner qu'elle ne soit pas diffusée,
5 l'identité des gens, que ce soit les noms, les
6 images ;

7 Et je vais ORDONNER aussi que ça se tienne à huis
8 clos. Et encore là aussi, il... y aura évidemment
9 sur notre site de publication de la transcription,
10 mais en caviardant tout ce qui permet d'identifier
11 des personnes, la ou les personnes qui auront à
12 témoigner ; ça va ?

13 **Me DONALD BOURGET :**

14 Merci, Monsieur le Commissaire.

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 Très bien. Alors, on revient où nous étions avec
17 vos des témoins ?

18 **Me DONALD BOURGET :**

19 Alors on va... Effectivement, il s'agit de parents
20 du [REDACTED] qui avaient deux enfants en famille
21 d'accueil et deux de leurs propres enfants, donc
22 une famille de... de quatre enfants avec eux, et il
23 y a eu une intervention de la Protection de la
24 jeunesse en deux mille dix-sept (2017) et le
25 placement des quatre enfants. C'est effectivement

ANNEXE 2

NOTES STÉNOGRAPHIQUES CAVIARDÉES

1 [REDACTED] [REDACTED]

2 Témoin citoyen

3 Assermentée

4 -----

5 [REDACTED] [REDACTED]

6 Témoin citoyen

7 Assermenté

8 -----

9 **Me DONALD BOURGET :**

10 Rebonjour Mme [REDACTED] M. [REDACTED] ?

11 **M. [REDACTED] [REDACTED] :**

12 Bonjour.

13 **Mme [REDACTED] [REDACTED] :**

14 Bonjour.

15 **Me DONALD BOURGET :**

16 Alors, je... j'avais présenté votre récit en
17 fonction de l'intervention de la Protection de la
18 jeunesse l'année passée, en deux mille dix-sept
19 (2017), alors que vous aviez quatre enfants chez
20 vous. Alors effectivement, pouvez-vous nous situer
21 par rapport aux enfants qui étaient chez vous et
22 comment... a commencé l'intervention de... de la
23 Protection de la jeunesse ?

24 **Mme [REDACTED] [REDACTED] :**

25 La Protection de la jeunesse, l'intervenante

1 sociale est venue chez moi, elle venait souvent à
2 la maison me rencontrer ; souvent, elle venait
3 quand j'étais chez moi à la maison avec
4 mon... j'étais en compagnie de mon conjoint et
5 souvent, elle venait quand mon conjoint n'était pas
6 là, quand j'étais seule à la maison. La première
7 fois que... que j'ai voulu... j'ai cherché de
8 l'aide pour qu'on puisse m'aider avec un de mes
9 enfants, parce qu'il y avait un de mes enfants
10 avait des difficultés, je le nomme comme mon
11 enfant. Quand il allait à l'école, il avait des
12 problèmes à l'école. Quand j'ai demandé de l'aide,
13 j'ai demandé de l'aide parce qu'il éprouvait des
14 difficultés, puis il avait... il pensait au
15 suicide, il voulait se suicider. C'est ça, j'ai
16 demandé de l'aide, j'ai cherché de l'aide.

17 J'étais à l'école, à l'école où est-ce
18 que... il y a un professeur qui m'a dit
19 que... qu'il voulait se tuer, qu'il voulait se
20 suicider, alors je cherchais de l'aide, je
21 cherchais de l'aide, je cherchais à plusieurs
22 endroits chercher de l'aide, ça m'a pris presque...
23 ça m'a pris du temps à trouver quelqu'un pour me
24 venir en aide par rapport à... qu'il avait des
25 idées suicidaires. Quand j'ai trouvé de l'aide, les

1 services sociaux me l'ont pris et ils l'ont amené,
2 ils l'ont... il a été placé à [REDACTED].

3 Il éprouvait des difficultés encore à l'école,
4 puis il y avait de... il y avait de... il éprouvait
5 beaucoup de difficultés quand il était à l'école,
6 et quand il est revenu aussi, il y avait des
7 difficultés encore au niveau de... il y avait
8 encore de la difficulté.

9 Quand les services sociaux sont venus nous
10 voir par rapport à... à [REDACTED] il... les services
11 sociaux m'ont dit « Même s'il retourne chez toi, il
12 approuve encore des difficultés, il a encore des
13 idées suicidaires ». Il a été placé à... à
14 [REDACTED] pour deux mois. Il a été placé deux mois,
15 quand il a été placé, j'ai éprouvé beaucoup de
16 difficultés, j'ai eu de la difficulté avant Noël,
17 quand ils sont partis avec... il a été placé deux
18 mois à [REDACTED]. Mon fils m'a dit que
19 « probablement que je reviendrais pas, je vais être
20 placé encore ». Il m'a dit « Maman, je t'oublierai
21 jamais même si je suis placé. » (*soupir*)

22 C'est très difficile pour moi de... depuis
23 qu'il est parti. Il vient me voir des fois, il
24 vient me donner à manger quand il vient à la
25 maison. Il ne demeure plus chez moi. Je trouve ça

1 très difficile (*gémissements*). Mes enfants me
2 demandent « quand est-ce qu'il va revenir notre
3 frère ? » Le dernier demande souvent « où il est,
4 mon frère ? Quand est-ce qu'il va venir ? »
5 (*gémissements*)

6 Je vais prendre une pause.

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 Alors, on va suspendre.

9 SUSPENSION

10 -----

11 REPRISE

12 **LA GREFFIÈRE :**

13 La Commission reprend.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Alors, bonjour. On poursuit ?

16 **Me DONALD BOURGET :**

17 Oui, effectivement.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Alors, on vous écoute, Mme [REDACTED]

20 **Mme [REDACTED] [REDACTED] :**

21 La première fois que... qu'il est arrivé, il avait
22 deux (2) ans. Quand il mangeait... quand il
23 mangeait, il mangeait à son lit, il voulait pas
24 venir dans la pièce, il avait peur, il voulait pas
25 venir manger. La première fois qu'il est arrivé, il

1 avait peur, il passait son temps à pleurer, il
2 avait vraiment peur. Quand il a grandi, il a
3 commencé à grandir, il m'a appelée « maman », il
4 appelait ██████ « papa ». Quand on allait se
5 promener, il, avait peur, quand on allait se
6 promener « Je ne veux pas m'en aller, je ne veux
7 pas qu'on m'amène ». La première fois qu'il est
8 arrivé, il avait peur des services sociaux « j'ai
9 peur d'eux, je ne veux pas par dire, je veux rester
10 avec... (*inaudible*) chez Anishinabe ».

11 Il est arrivé plusieurs fois où est-ce qu'il
12 s'est fait battre, il se faisait intimider quand il
13 allait à l'école. J'ai souvent été intervenir. Il y
14 avait une intervenante qui était très fine avec
15 moi, Mu (?), mais cette intervenante-là est pas
16 restée, elle est partie. Je l'aimais beaucoup cette
17 intervenante-là. L'intervenante était très
18 gentille, puis ils ont remarqué qu'elle était trop
19 familiale avec nous, fait qu'elle a été... elle est
20 partie, fait que l'intervenante est pas restée,
21 elle a été *mis* dehors.

22 La nouvelle intervenante me regardait d'une
23 drôle de façon. La nouvelle intervenante, elle
24 avait de la... elle avait de la difficulté, elle
25 aimait pas la façon que l'enfant, ce qu'il faisait,

1 elle l'aimait vraiment pas. La nouvelle
2 intervenante, elle me regardait d'une drôle de
3 façon, elle passait son temps à surveiller. Au
4 début, elle était très gentille, puis elle a changé
5 sa façon d'agir après, même avec l'enfant.
6 L'intervenante passait son temps à venir rencontrer
7 mon... mon enfant à l'école, elle passait son temps
8 à venir me voir aussi. L'intervenante est venue me
9 voir en disant que mon fils aimait pas ça, rester
10 chez moi, elle avait dit que « ton fils a dit qu'il
11 n'aime pas ça, rester chez vous... chez toi ».
12 Elle m'avait... l'intervenante avait dit que je
13 maltraçais les enfants « tu maltraites les enfants
14 que tu gardes », c'est ce qu'elle m'a dit. J'ai
15 vérifié avec mon fils si c'était vrai qu'est-ce
16 qu'elle... ce qu'elle disait, puis mon fils a
17 dit « non, c'est pas vrai ». Mon fils m'a dit
18 qu'il m'aimait, « j'aime mes frères, je vous aime,
19 j'aime ma mère, j'aime mon père, j'aime mes frères
20 et sœurs, mes frères et... mes petits frères et mes
21 petites sœurs ». Mon fils a dit « je vais revenir
22 un jour, maman, je vais revenir un jour – il m'a
23 dit – je t'aime, maman, tu m'as jamais maltraité,
24 je t'ai toujours aimée ».

25 L'intervenante venait souvent me voir à la

1 maison, elle venait souvent cogner à la maison,
2 elle venait souvent me surveiller. Elle venait
3 vérifier si j'avais de la... la bouffe à la maison,
4 ou si je buvais. Elle venait surveiller si je
5 consommais parce qu'autour... près de la maison, il
6 y avait souvent des... des bouteilles ou des
7 canettes qui traînaient par rapport à la
8 consommation, mais je consomme pas, ça fait plus de
9 dix (10) ans que j'ai arrêté de consommer. Mais il
10 y a une intervenante qui est venue la première
11 fois, après ça, ils sont venus ils étaient deux
12 intervenantes « on vient chercher les enfants, on
13 vient t'enlever les enfants — elles m'ont dit — tu
14 ne suis pas ce que... on t'a demandé de faire ».
15 Elles sont venues souvent cogner à ma porte, disant
16 pour le Tribunal et je leur ai dit, je leur ai
17 répondu « si vous voulez m'enlever mes enfants,
18 mais je vais... je vais tout faire pour récupérer
19 mes enfants, même si c'est pour aller au
20 Tribunal ». Et quand les intervenants sont partis
21 avec mes enfants, j'ai tombé malade, j'ai commencé
22 à être malade, j'ai été malade pendant... pendant
23 six mois, j'étais malade, ensuite, lorsqu'ils m'ont
24 enlevé mes enfants, j'étais plus capable de
25 marcher. Aujourd'hui je suis forte, j'ai été

1 capable d'aller au Tribunal pour aller récupérer
2 mes enfants. Quand vous vous, vous êtes venus nous
3 rencontrer au centre de santé, j'avais su que
4 je... est venue me voir pour... pendant la
5 rencontre, elle est venue me voir, elle est venue
6 cogner, elle est venue me dire « votre fils est
7 assis de l'autre côté, il va falloir que tu viennes
8 le chercher ». On était en train de... j'étais en
9 train de... de me faire rencontrer, je rencontrais
10 un membre de la commission. Elle voulait absolument
11 que j'aïlle la voir, elle voulait absolument que
12 j'aïlle voir... d'aller voir... elle voulait savoir
13 ce qui se passait, une idée.

14 Je suis retournée chez moi, puis elle m'a
15 suivie jusqu'à chez moi, elle est venue chez moi.
16 « Est-ce que tu vas être capable de prendre soin de
17 ton enfant ? » J'ai dit que j'étais capable de
18 prendre soin de mon enfant, puis j'ai pris soin de
19 mon enfant. Ils m'ont dit que mon... mon enfant
20 serait plus à la maison, elle va être à [REDACTED] « tu
21 pourras plus le voir ». J'ai trouvé ça très
22 difficile de me faire dire que j'allais plus le
23 revoir, qu'il allait être placé, mais il m'appelle
24 quand même, mon fils, il m'appelle au téléphone. Il
25 m'a dit que... « je suis triste de plus... de ne

1 plus te voir et c'est très difficile de ne pas te
2 voir ». Et je trouve ça très difficile.

3 Deux intervenantes sont venues et ils ont
4 aussi un événement qui est arrivé. Ma belle-mère
5 est décédée, les deux intervenantes sont venues
6 nous voir pendant qu'on était en deuil par rapport
7 à ma belle-mère. J'ai eu plusieurs appels
8 téléphoniques lorsqu'on était à Montréal quand
9 j'étais... on était à Montréal pour ma belle-mère
10 parce que ma belle-mère était très malade, et puis
11 à chaque fois qu'on était à Montréal, elle voulait
12 tout savoir ce qui se passait et je devais... je
13 devais répondre au téléphone, elle me disait « mais
14 qu'est-ce qui se passe avec ta belle-mère ? » Elle
15 voulait tout savoir ce qui se passait avec ma
16 belle-mère et pourtant, c'est... ma belle-mère
17 était très malade, on était à l'hôpital à Montréal.
18 L'intervenante... ne cessait de... d'appeler au
19 téléphone. À chaque fois qu'on se déplaçait,
20 j'étais... une fois je suis partie avec mon mari
21 pour Montréal, lui aussi avait... il avait
22 rendez-vous à Montréal, je l'ai accompagné et elle
23 passait son temps à m'appeler au téléphone disant
24 « quand est-ce que vous allez revenir ? » Je lui
25 disais « aussitôt que mon... mari a fini avec son

1 rendez-vous à l'hôpital, je vais revenir ». Elle me
2 disait toujours, l'intervenante, « je vais placer
3 tes enfants, t'sais, je vais les placer chez une
4 des sœurs ». Elle les faisait garder chez une de
5 ses sœurs.

6 L'intervenante sociale, elle parlait souvent
7 où est-ce qu'on demeurait à Montréal, elle appelait
8 directement où est-ce qu'on demeurait, à part ça,
9 elle pouvait appeler trois ou quatre fois par jour
10 pendant qu'on était à Montréal. Quand elle était
11 sur un rendez-vous à Montréal, quand son mari avait
12 un rendez-vous à Montréal, elle nous demandait
13 souvent où est-ce qu'on était. Je lui disais
14 souvent... je disais à l'intervenante « je vais
15 revenir aussitôt que mon... mon mari ait fini avec
16 son rendez-vous, et puis mon mari aussi est malade,
17 aussitôt que je reviens... aussitôt que j'ai
18 terminé ici, je vais revenir à la maison ». Je vais
19 à Montréal pour accompagner mon mari quand il a des
20 rendez-vous. Je l'accompagne donc à Montréal quand
21 il y a des rendez-vous. C'est ce que j'ai dit à
22 l'intervenante.

23 L'intervenante sociale a... elle est partie
24 avec un... de mes enfants quand elle était... elle
25 jouait dehors, elle l'a pris puis elle est partie.

1 J'étais... je me préparais pour m'en aller
2 à... dans le bois, un de mes frères est venu me
3 chercher. Je... un des enfants... je me préparais
4 pour aller voir... il y a un des enfants il s'est
5 fait amener. Je sais pas qu'est-ce qu'ils font avec
6 les enfants quand ils parlent avec les enfants. Un
7 de mes enfants a dit que je... qu'un des... un de
8 ses frères avait acheté la drogue... et que t'en as
9 pris, t'as fumé. (*Intervention de* ██████████
10 ██████████ Il s'est fait dire qu'il avait fumé. Et
11 mon enfant a dit qu'il avait pas fumé. Nous, on lui
12 a demandé qu'est-ce que... qu'est-ce qu'il avait
13 fait ? Il dit « moi je sais pas comment... je sais
14 pas de quoi ça a l'air, la drogue, je l'ai pas
15 fumée ». L'intervenante a dit que mon enfant, il
16 avait fumé. Elle est partie avec mon enfant, elle a
17 questionné mon enfant par rapport à... quand il a
18 fumé, il a été quatre (4) heures avec
19 l'intervenante. Moi j'allais chercher mon enfant,
20 pendant les quatre (4) heures qu'elle était partie,
21 moi je cherchais mon enfant, j'ai cherché mon
22 enfant, puis l'intervenante a... c'est ça, elle a
23 dit que je cherchais pas mon enfant alors qu'il
24 était avec les intervenantes sociales. « Je vais
25 vous rencontrer avec votre mari jeudi, je vais vous

1 rencontrer avec votre mari jeudi ». C'est ce
2 qu'elle m'avait dit par rapport à... à mon fils.
3 Elle a écrit beaucoup de choses, elle a écrit
4 beaucoup de choses par rapport à mon fils.

5 **M.** ██████████ ██████████ :

6 Tu sais qu'ils ont fait un signalement. Pour faire
7 un signalement un travailleur social, ça donne
8 quelqu'un d'autre pour un signalement.

9 **Mme** ██████████ ██████████ :

10 « Pourquoi tu vas placer mes enfants ? Moi je ne
11 consomme pas, je ne prends pas de drogue et
12 pourquoi tu veux placer mes enfants ? Tu vas placer
13 mes enfants alors que mes enfants ont jamais manqué
14 de... de manger, de bouffe à la maison ? » Ils
15 n'ont jamais manqué d'effets personnels aussi, leur
16 linge, leurs effets. Ils ont... ils ont été placés
17 quand même, placés vingt-quatre (24) heures.

18 J'avais été pour demander de l'aide et je me
19 suis ramassée à... j'ai été demander de l'aide et
20 je devais passer à la Cour, au Tribunal. J'avais
21 demandé à quelqu'un de garder un de mes... un de
22 mes... voyons, j'avais demandé à... j'avais demandé
23 à quelqu'un que je connais, ██████████, de garder mes
24 enfants parce que je partais à ██████████ Il avait
25 gardé mes enfants puis j'avais appelé les

1 intervenantes sociales pour les avertir qu'il y a
2 quelqu'un qui gardait, que c'était [REDACTED] qui
3 gardait, et puis j'ai été à [REDACTED], puis... ils
4 sont... bien, l'intervenante sociale avec autorisé
5 que [REDACTED] les garde, mais ils sont partis quand même
6 avec mes enfants, ils ont été placés chez [REDACTED]
7 ils ont été placés vingt-quatre... vingt-quatre
8 (24) heures chez [REDACTED] J'en ai parlé avec... un
9 avocate... j'en ai parlé avec un avocat, et puis
10 j'ai dit que je voulais... j'en ai parlé aussi avec
11 (*inaudible*), je crois, j'en ai parlé avec ma nièce
12 et puis mes enfants ont été placés quand même 24
13 heures, donc mes enfants ont été placés 24 heures
14 malgré que j'en ai parlé avec mon avocate et ma
15 nièce, mes enfants ont été placés 24 heures chez
16 [REDACTED]

17 J'avais demandé qu'on... qu'il garde les
18 enfants puis après ça, j'ai demandé à... à avoir
19 les enfants. Je voyais les enfants qui étaient très
20 contents de me voir, ils étaient... ils étaient
21 contents de me voir, les enfants, et j'avais
22 demandé à l'intervenante de voir un avocat
23 pour... pour les enfants. Elle était pas contente
24 de savoir que cette personne-là peut pas garder mes
25 enfants parce que... il y a trop de choses avec

1 cette personne-là qu'elle a demandé de garder, fait
2 que j'ai... j'ai dit... pourtant j'avais demandé
3 l'autorisation, ils ont dit oui, puis
4 après... après ça, j'ai... je me suis fait enlever
5 mes enfants quand même, même si je parlais aussi
6 que j'aillais prendre un avocat, l'intervenante
7 sociale, elle s'est... elle était fâchée à savoir
8 que j'ai pris un avocat, puis que j'en avais parlé.

9 Mon gardien, le gardien qui me gardait les
10 enfants, ■■■■ il avait tout écrit sur papier
11 qu'est-ce que l'intervenante sociale lui avait dit
12 par téléphone, comment est-ce qu'il gardait les
13 enfants. Puis il avait tout écrit ce que
14 l'intervenante avait dit. Il avait dit : « tout ce
15 qu'il y a là, ce que j'ai écrit, je te le donne,
16 c'est ce que tu vas prendre, donc tu passes au
17 Tribunal, tu montreras à l'intervenante ce qu'elle
18 a dit, l'intervenante ». Ce que... ■■■■ le gardien
19 qui devait... quand il a gardé mes enfants, ce
20 qu'il avait écrit tout sur le papier, *je m'en ai*
21 servi au Tribunal, c'est ce que j'ai pris pour
22 passer au Tribunal avec mes enfants. Et parce que
23 mes enfants voulaient être placés... l'intervenante
24 voulait les placer encore une autre année parce que
25 tout ce qu'elle m'a racon... tout ce qu'elle avait

1 à raconter à mon... le gardien des enfants l'avait
2 écrit ; c'est ce que j'ai pris pour pouvoir
3 récupérer mes enfants au Tribunal.

4 Ça m'a pris deux mois... deux jours, ça a pris
5 deux jours à... au Tribunal, ça a pris deux jours
6 au Tribunal de la jeunesse pour avoir mes enfants.
7 J'ai comme... j'ai commencé à être malade, j'ai
8 presque eu un malaise pendant le Tribunal. Quand je
9 passais au Tribunal, les gens comprenaient pas ce
10 qui se passait, je comprenais pas ce qui se disait,
11 j'avais pas compris ce qui se passait, mais j'ai
12 compris que je venais de gagner ma cause auprès de
13 mes enfants, mais j'avais pas compris c'était quoi
14 qui se passait ; c'est en sortant du Tribunal que
15 j'ai compris que je venais de gagner ma cause par
16 rapport à mes enfants. Ça a pris deux jours.

17 L'intervenante sociale, lorsque j'ai sorti du
18 Tribunal, elle m'a dit « tu as gagné ta cause ».
19 Mais j'ai pleuré beaucoup, moi je pensais que
20 j'avais... j'allais plus perdre mes enfants. J'ai
21 gagné ma cause, j'ai gagné la cause des enfants,
22 j'ai gagné la cause pour... ma petite fille.

23 Les deux intervenantes... il y a deux
24 intervenantes qui ont été changées, c'est les
25 intervenantes qui ont été changées lorsque j'ai

1 passé au Tribunal. Puis les deux... les deux
2 nouvelles sont gentilles... non, une des... une des
3 intervenantes est gentille. L'intervenante vient
4 une fois par mois m'aider. Elles ne viennent plus
5 constamment parce qu'auparavant, elles venaient
6 constamment, il y avait toujours deux intervenantes
7 qui venaient à la maison, constamment venir chez
8 moi, mais plus maintenant. Aujourd'hui, je... elles
9 ne viennent plus constamment chez moi parce que
10 j'ai passé au Tribunal puis je les ai... je les ai
11 fait savoir au Tribunal qu'il fallait pas qu'elles
12 viennent à tout bout de champ chez moi. Il y a une
13 intervenante qui venait constamment chez moi, elle
14 venait cogner constamment chez moi, mais
15 aujourd'hui, je suis forte, j'en ai parlé, je leur
16 ai dit que... que ça pouvait pas continuer qu'elles
17 viennent... qu'elles viennent constamment chez moi.
18 Je sais pas si elle est encore là, l'intervenante,
19 mais je la vois plus l'intervenante qui me faisait
20 ça, elle doit avoir été rencontrée (*sic*).

21 Elle a dit beaucoup de choses, l'intervenante
22 sociale, elle a dit beaucoup de choses au Tribunal.
23 Donc, mais moi et mon mari, on a été assez forts
24 pour dire ce qui se passait avec l'intervenante
25 sociale. On a eu de la... on a eu la force de

1 parler de ce qui n'allait pas avec l'intervenante.
2 L'intervenante sociale allait très loin dans ses
3 propos à chaque fois que... qu'il y avait des
4 interventions, on a eu l'aide de ██████████
5 c'est avec lui qu'on a réussi à avoir de l'aide
6 parce que l'intervenante allait un peu trop loin.
7 Puis lors de la... lorsqu'on avait eu une rencontre
8 avec l'intervenante sociale, puis elle a pointé du
9 doigt mon conjoint, a pointé du doigt, en lui
10 disant des choses. Mon mari s'est fait dire « toi
11 t'es jamais content quand on te rencontre, t'es
12 toujours fâché quand on te rencontre ». Et à chaque
13 fois qu'on répliquait à l'intervenante sociale,
14 l'intervenante sociale-là était... était fâchée. Il
15 s'est fait dire « toi, t'es pas gentil ».

16 **M.** ██████████ ██████████ :

17 *(Intervention non interprétée)*

18 **Mme** ██████████ ██████████ :

19 On s'est levé, on les a pas écoutés, on s'est levé
20 puis on est parti.

21 **M.** ██████████ ██████████ :

22 « Tu transporteras pas de *(inaudible)*

23 M. ██████████ », c'est ce que m'a dit la

24 travailleuse sociale, et je suis sorti de la salle.

25 **Mme** ██████████ ██████████ :

1 L'intervenante sociale, elle venait toujours chez
2 nous quand mon mari était pas là, elle
3 m'envahissait à tout bout de champ à chaque fois
4 qu'elle venait chez moi et à ce se chaque fois
5 qu'elle se présentait, je... l'intervenante sociale
6 disait « ils ont t'enlever tes enfants ». La
7 première fois que les intervenantes sociales elles
8 sont venues, elles sont parties... ils parlaient
9 de... quand j'ai demandé de l'aide pour [REDACTED] « on
10 va partir avec et on va le placer ton enfant, on va
11 placer [REDACTED] ». J'ai trouvé ça très difficile quand
12 ils m'ont dit qu'ils allaient le placer. Ils sont
13 partis avec, pareil, j'ai dit à mon mari qu'ils
14 sont partis avec [REDACTED]

15 Lorsque je passais au Tribunal, je leur ai
16 demandé de me redonner mes enfants, c'est moi qui
17 les ai élevés, ces enfants-là, je veux les ravoir.
18 Ils sont partis avec [REDACTED] quand même. Aujourd'hui,
19 je les ai... on m'a pas redonné [REDACTED] Je l'aime
20 beaucoup, [REDACTED]

21 **M.** [REDACTED] [REDACTED] :

22 L'intervenante a dit « ton mari, il peut... il ne
23 peut pas revenir ici chez vous ».

24 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

25 J'en ai parlé aussi au Tribunal. L'intervenante a

1 dit « ton mari il pourra pas revenir ici parce que
2 ton mari est méchant, il peut pas revenir à la
3 maison ». J'ai dit « j'ai besoin de mon mari, moi,
4 c'est lui qui va chercher les enfants quand je suis
5 pas capable d'aller les chercher parce que je suis
6 pas en bonne santé, je suis pas... » J'étais pas
7 en bonne santé à ce moment-là et puis mon mari est
8 là pour aller les chercher. « Ton mari peut pas
9 revenir à la maison ». C'est le Tribunal qui a dit
10 que je pouvais garder mon mari, vu que mon mari
11 s'occupait des enfants et vu que Madame n'est pas
12 en bonne santé pour s'occuper des enfants, puis a
13 que madame a besoin d'aide pour s'occuper des
14 enfants vu qu'elle n'est pas en bonne santé, puis
15 mon mari est revenu à la maison, a eu le droit de
16 revenir. Ça a été un Tribunal pendant deux jours,
17 et j'en ai parlé de ce qui est arrivé, puis j'ai
18 parlé de ce que l'intervenante faisait avec moi,
19 j'ai tout dit ce que l'intervenante faisait avec
20 moi, qu'est-ce qu'elle me faisait subir,
21 l'intervenante. J'ai presque perdu connaissance
22 lorsque j'ai passé au Tribunal. Le Tribunal m'en a
23 parlé, on m'a demandé beaucoup de choses, qu'est-ce
24 que l'intervenante faisait envers moi. Et
25 l'intervenante, lorsqu'on était au Tribunal, elle

1 me regardait beaucoup, elle me regardait lorsqu'on
2 était au Tribunal. J'ai été jusqu'au bout pour
3 réussir à récup... pour récupérer mes enfants, puis
4 mon petit... j'ai... j'ai été au Tribunal puis
5 j'avais mon petit sac avec moi. J'avais trop de
6 difficultés pour pouvoir parler au Tribunal, c'est
7 ce qui m'a aidée beaucoup. Ça m'a pris du temps et
8 puis, j'ai pas lâché ce que... lorsque les... les
9 intervenantes me demandaient de faire... tout ce
10 qu'ils m'ont demandé de faire, j'ai pas lâché, j'ai
11 continué à le faire. Même mon mari a tout fait ce
12 que l'intervenante lui a demandé, mon mari aussi
13 l'a fait. On a tout fait ce que les intervenantes
14 avaient demandé.

15 **M.** [REDACTED] [REDACTED] :

16 *(Intervention non interprétée)*

17 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

18 On a tout fait les... tout ce que... tout ce que
19 les intervenantes ont demandé. Je rencontre encore
20 les intervenants, ils me demandent toujours
21 encore... encore aujourd'hui de faire ce qu'ils
22 nous demandent de faire.

23 **Me DONALD BOURGET** :

24 J'aurais peut-être une question à poser Monsieur le
25 Commissaire ?

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Oui.

3 **Me DONALD BOURGET :**

4 Vous vous exprimez en Algonkin devant la
5 commission, est-ce que la D.P.J. vous a offert les
6 services d'un interprète ?

7 **Mme ██████████ ██████████ :**

8 Non.

9 **Me DONALD BOURGET :**

10 Est-ce que ça a compliqué la collaboration dans
11 l'intervention ?

12 **M. ██████████ ██████████ :**

13 Elle a eu de la misère à comprendre un peu avec les
14 intervenantes qu'est-ce qu'on parlait, quelque
15 chose, surtout sur ma conjointe parce qu'elle était
16 *Algonquin*. Moi je... moi je comprenais un peu ce
17 qu'ils disaient.

18 **Me DONALD BOURGET :**

19 Mais ██████████ n'est pas revenu avec vous ?

20 **Mme ██████████ ██████████ :**

21 Non.

22 **Me DONALD BOURGET :**

23 Mais vous l'aviez depuis l'âge de deux (2) ans ?

24 **Mme ██████████ ██████████ :**

25 Oui.

1 **Me DONALD BOURGET :**

2 Puis il avait quel âge quand il a été placé l'année
3 passée ?

4 **Mme ██████████ ██████████ :**

5 Um-hum... onze (11) ans.

6 **M. ██████████ ██████████ :**

7 Il avait 11 ans.

8 **Mme ██████████ ██████████ :**

9 Là, il a douze (12) ans aujourd'hui.

10 **Me DONALD BOURGET :**

11 Puis est-ce qu'il avait des contacts avec sa mère
12 ou avec sa famille ?

13 **Mme ██████████ ██████████ :**

14 Non.

15 **M. ██████████ ██████████ :**

16 Il n'avait jamais eu de contact avec sa mère puis
17 son père.

18 **Me DONALD BOURGET :**

19 Vous étiez les seuls...

20 **M. ██████████ ██████████ :**

21 Oui.

22 **Me DONALD BOURGET :**

23 ... parents ?

24 **Me DONALD BOURGET :**

25 J'ai pas d'autres questions, Monsieur le

1 Commissaire.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Est-ce qu'il y a des choses à ajouter ?

4 **Mme ██████████ ██████████ :**

5 Non.

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 Non ? Pas de pause ? Ça va. Alors...

8 **L' INTERPRÈTE :**

9 Monsieur veut s'exprimer.

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 Oui, je peux... je peux vous écouter. Est-ce que
12 vous voulez suspendre avant ou... ?

13 **Mme ██████████ ██████████ :**

14 Oui, il veut prendre une pause.

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 Il veut prendre une pause ? Ok. On va prendre une
17 pause.

18 SUSPENSION

19 -----

20 REPRISE

21 **LA GREFFIÈRE :**

22 La Cour reprend.

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 Bon alors, bonjour. Donc Me Bourget, on a pris une
25 pause et je vous laisse la parole.

1 **Me DONALD BOURGET :**

2 Oui, merci Monsieur le Commissaire. Bon
3 effectivement, monsieur voulait simplement redire
4 sensiblement la même chose que... bien que
5 Mme [REDACTED] a mentionnée devant la commission. Mais
6 ce qui... l'indisposait particulièrement, c'est la
7 façon inappropriée de la D.P.J. d'intervenir dans
8 le placement des enfants, des quatre enfants. On
9 comprend qu'il y en a trois qui... qui leur sont
10 retournés par ordonnance de la Cour, mais
11 l'intervention était inadéquate en ce qui le
12 concerne, et aussi la fréquence des interventions
13 auprès de Madame, en particulier de la famille
14 visaient le harcèlement, dans sa perception des
15 choses et c'est ce qu'il voulait mentionner
16 devant... devant vous.

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 Um-hum.

19 **Me DONALD BOURGET :**

20 Quant à Madame, effectivement, devant le fait qu'il
21 n'y a pas eu d'offre de service d'interprète, elle
22 a senti le besoin encore des difficultés de
23 communication, de se faire accompagner des gens
24 qu'elle connaît pour rencontrer les intervenants.
25 Alors ça, en gros là, c'est ce qui pouvait

1 compléter leur témoignage.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Ok. Alors, moi je vais vous... je vais vous
4 remercier. Merci beaucoup Mme [REDACTED] merci M.
5 [REDACTED] d'être venus partager avec nous les
6 difficultés que vous avez vécues avec la Protection
7 de la jeunesse. Je retiens plus particulièrement
8 le... les fréquences, dans le fond, vous avez
9 trouvé difficile, Mme [REDACTED] que les
10 intervenantes aillent chez vous régulièrement et
11 souvent quand votre mari était pas là. Les
12 reproches à votre mari, vous avez trouvé ça
13 difficile, puis évidemment le fait d'être séparée
14 de... de [REDACTED] que vous avez eu à deux (2) ans,
15 vous vous en êtes occupés, et vous êtes la maman,
16 M. [REDACTED] est le papa pour cet enfant-là, et à
17 onze (11) ans, il a été placé ailleurs et
18 maintenant, il est à [REDACTED] ce qui est pas mal plus
19 loin que [REDACTED] pour des gens du [REDACTED].
20 Alors, je comprends que c'est difficile.

21 Vous avez récupéré les trois autres enfants
22 après deux jours au Tribunal et vous nous avez
23 conté les difficultés au Tribunal, les... votre
24 santé et même, vous avez failli perdre
25 connaissance. Ça a été difficile.

1 Maintenant ça va mieux avec vos trois autres
2 enfants, l'intervenante vient une fois par mois, il
3 y a deux intervenantes, une gentille, me
4 dites-vous... (Rires) que vous voyez une fois par
5 mois. Alors, j'espère que vous va continuer à bien
6 aller, um-hum, comme je disais à M. ██████████
7 pendant la pause, c'est important de prendre soin
8 de vous. Vous avez eu des difficultés de santé,
9 j'ai compris que ça a pas été facile là, pendant
10 l'automne jusqu'au mois de février. Il y a eu des
11 bactéries, bon, toutes sortes de choses, vous avez
12 vécu des difficultés de santé. Peut-être que des
13 fois quand... quand on vit des situations
14 stressantes, ça arrête pas, j'espère que tout va
15 bien aller. Je vous remercie encore d'avoir partagé
16 avec nous puis je vous souhaite bonne chance puis,
17 je vous garde dans ma mémoire.

18 Alors, merci beaucoup pour cette chance. On va
19 suspendre puis on va aller ensuite avec les témoins
20 suivants, avec un autre Procureur? Ça va. Alors on
21 suspend.

22 SUSPENSION

23 -----

24 REPRISE

25 **LA GREFFIÈRE :**